

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 5 JUIN 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h48.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.2961-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - 9.1. Bibliothèque
  - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 9.3. Régie de la gestion des déchets
  - 9.4. Régionalisation de l'aréna
  - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
  - 13.1. Avis de motion règlement # 2023-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
  - 13.2. Avis de motion règlement # 2023-06-07 modifiant le règlement de lotissement # 2014-06
  - 13.3. Avis de motion règlement # 2023-06-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08
  - 13.4. Dépôt et adoption du projet de règlement #2023-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

- 13.5. Dépôt et adoption du projet de règlement # 2023-06-07 modifiant le règlement de lotissement # 2014-06
- 13.6. Dépôt et adoption du projet de règlement # 2023-06-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08
- 13.7. Avis motion règlement 2023-06-09 – Tarification services d'eau
- 14. Administration
  - 14.1. Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2022
  - 14.2. Contrat de travail – Greffière-trésorière adjointe
  - 14.3. DHC Avocats – Avis juridique concernant l'émission de permis
  - 14.4. DHC Avocats – Avis juridique concernant la vente de terrains
  - 14.5. Nomination vente pour taxes
  - 14.6. Directeur de l'état civile – désignation célébrant
  - 14.7. Achat sauvergarde dans le nuage des courriels, TEAMS et Onedrive
  - 14.8. Achat sauvergarde pour logiciel comptable SYGEM
  - 14.9. FQM – Assurance – Ajout garantie de refoulement des égouts
  - 14.10. Modification de la date de la séance régulière du mois d'août
  - 14.11. SOGETEL – Modification du contrat
  - 14.12. Fabrique Saint-Jean-Paul-II : Cloches de l'église
- 15. Travaux publics
  - 15.1. Nettoyage des fossés rang Ernest-Dubois
  - 15.2. Pavage rue près de l'école la Source
  - 15.3. Réfection du rang Sainte-Cécile – Contrôle des matériaux
  - 15.4. Campagne de sensibilisation sur la vitesse
  - 15.5. Achat balise clignotante
- 16. Urbanisme et environnement
  - 16.1. Liste des permis
  - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
  - 16.3. Nomination du comité consultatif d'urbanisme
  - 16.4. Projet résidentiel – Plan de lotissement
  - 16.5. Projet résidentiel – Études écologique et environnementale
  - 16.6. Projet résidentiel – Étude géotechnique
  - 16.7. Projet résidentiel – évaluation marchande des terrains
  - 16.8. Projet assainissement des eaux usées – étude écologique
  - 16.9. Nomination du parc-école Rock-Demers
  - 16.10. Nomination de la rue du projet résidentiel
  - 16.11. Nomination de la rue adjacente à l'école la Source
  - 16.12. Nomination du nouveau parc municipal
- 17. Loisirs
  - 17.1. Bâtiment de loisirs – Détecteurs de fumée et chaleur
  - 17.2. Formation – aménagement d'un parc municipal
  - 17.3. Bâtiment de loisir – installation Internet et WIFI
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2962-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**ADOPTÉE**

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

## **7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

- La directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller ont assisté à une rencontre avec le ministère des Transports concernant la résolution # 2848-01-23 demandant la diminution de la vitesse dans la zone scolaire située sur la rue principale ;
- La directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Simon Brunelle, maire et Mme Josiane Trottier ont assisté au Forum qui déplace de l'air à St-Wenceslas le 16 mai dernier ;
- Le pavage du rang Sainte-Cécile Ouest a été fait dans la semaine du 22 mai ;
- Monsieur Simon Brunelle, maire et Mme Lyne Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe, ont assisté à la rencontre « ensemble, bien logé » à la MRC de Bécancour le 16 mai ;
- Une première rencontre avec Mme Martine Ayotte de Loisirs Sports Centre-du-Québec a eu lieu le 17 mai concernant l'aménagement optimal du parc du terrain de loisirs ;
- Des dons d'arbres ont eu lieu le samedi 20 mai à la Salle Éric-Côté ;
- Les élèves de l'école La Source ont été rencontrés le 5 juin 2023 pour connaître leurs opinions concernant le terrain de loisirs.

## **8. RAPPORT DU MAIRE**

- Monsieur Simon Brunelle, maire a assisté, le 29 mai 2023, à la conférence de presse concernant le développement de la filière québécoise de la batterie en compagnie du premier ministre du Québec, M. François Legault, et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Pierre Fitzgibbon, et du député de Nicolet-Bécancour et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Donald Martel.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Une exposition de livres sur la thématique du jardinage a eu lieu tout le mois de mai ;
- Le vendredi 19 mai, douze enfants ont participé à l'activité yoga-party organisée par la bibliothèque en collaboration avec Nomade-Yoga ;
- Une activité de robotique organisée par la bibliothèque en collaboration avec Technoscience a accueilli 12 enfants. Une subvention de 200,00 \$ a été reçue pour cette activité de la part du Réseau Biblio ;
- Un échange de livre a eu lieu le 31 mai dernier. Le conseil municipal tient à remercier Yvette Demers pour la gestion de celui-ci ;

- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme est en nomination dans la catégorie gestion lors de la remise des prix distinction le 9 juin prochain
- La coordinatrice de la bibliothèque, Mme Josiane Trottier, a assisté à un webinaire concernant le Club de lecture TD lors 18 mai dernier.
- Il y a eu 184 prêts de livres en mai 2023, 45 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 41,50 heures de bénévolat.

#### 9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Rien à ce point.

#### 9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La prochaine réunion aura lieu le 20 juin 2023 à Bécancour.

#### 9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

#### 9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

Rien à ce point.

### 10. LISTE DES REVENUS

Droit de mutation	764.88 \$
Intérêts dépôt à terme	1 811.97 \$
Intérêts sur arrérages	149.68 \$
Licences et permis	75.00 \$
Location de la salle Éric-Côté	820.00 \$
Loyer garderie – 2023-02	125.00 \$
MAPAQ – Remboursement Crédit Agricole	291 071.63 \$
Ministre des Finances – Remboursement R1 sommaire pour 2020	234.96 \$
Photocopies	20.60 \$
Publicité	20.00 \$
Subvention CRSBP – Pour animation bibliothèque	200.00 \$
Subvention ministre des Finances – Partage du point de TVQ	6 173.00 \$
Taxes municipales 2022	461.46 \$
Taxes municipales 2023	66 397.88 \$
<b>Total</b>	<b>368 326.06 \$</b>

### 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2963-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 15 007,64 \$ ainsi que 14 924,70 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

	Fournisseurs	Description	Montant
202300145	Sophie Denis	Achat d'une cage en acier pour bonbonne de propane (Rés. : XXX)	200,00 \$
202300146	Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour	Commandite pour la journée hommage aux bénévoles (Rés. : XXX)	50,00 \$

202300147	ASLS	Commandite association de soccer les Seigneuries 2023 (Rés. : XXX)	100,00 \$
202300148	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois avril 2023	45,83 \$
202300149	Sogetel	Internet et téléphone	642,73 \$
202300150	Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	142,78 \$
202300151	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 389,77 \$
202300152	Hydro-Québec	Électricité 235 rue principale	294,41 \$
202300153	Hydro-Québec	Électricité salle Éric-Côté	503,82 \$
202300154	Hydro-Québec	Électricité bureau municipale et bibliothèque	912,88 \$
202300155	Poste Canada	Achat de timbres	105,78 \$
202300156	Receveur général du Canada	DAS mai 2023	2 402,84 \$
202300157	Ministre du Revenu du Canada	DAS mai 2023	6 806,85 \$
202300158	Industrielle Alliance	RVER mai 2023	1 361,70 \$
202300159	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,25 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>15 007,64 \$</b>

## 12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2964-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **93 030,50 \$** :

**ADOPTÉ**

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300160	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois mai 2023	45,83 \$
202300161	Excavation Denis Demers inc.	Nettoyage des fossés dans la route Ernest-Dubois (Rés. #2983-06-23) ainsi que la niveleuse	4 300,07 \$
202300162	RIGIDBNY	Ordures et recyclages	3 281,25 \$
202300163	Caisse de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne	3 <sup>e</sup> versement de 5 pour l'achat du 219, rue principale	18 400,00 \$
202300164	CRSBP	Reliures	18,92 \$
202300165	Yvette Demers	Honoraires professionnels – responsable de la collection	300,00 \$
202300166	MRC de Bécancour	2 <sup>e</sup> versement quote-part MRC de Bécancour	14 564,00 \$
202300167	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	110,27 \$
202300168	Matériaux Fortierville 2020 sec	Pièces pour le jeu de soccer, fournitures pour la voirie	579,95 \$
202300169	Mécanique Yvon Cossette	Bobine de fil	19,49 \$
202300170	Fonds d'information	Avis de mutation	10,00 \$
202300171	Ville de Bécancour	Quote-part pinces de désincarcération	494,00 \$
202300172	Ministre des Finances	1 <sup>er</sup> versement de 2 – Quote-part Police	19 623,00 \$
202300173	Mario Demers	Remboursement achat loquet pour clôture au 235, rue principale	95,10 \$

202300174	Covris Coopérative	Achat de paillis, essence pour petits outils et cadenas pour cage de propane	190,14 \$
202300175	SSIRMRCB	2e versement de 3 – Quote-part service incendie	20 461,00 \$
202300176	Hélène Lambert	Ménage mai 2023	315,00 \$
202300177	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement	71,45 \$
202300178	Eurofins Environex	Analyse d'eau mai 2023	271,92 \$
202300179	Méréan Hardy	Honoraires professionnels et archivage (Résl. #2912-04-23)	1458,25 \$
202300180	SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels pour plans et devis pavage rang Ste-Cécile (95%) (Résl. #2758-10-22)	2408,736 \$
202300181	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	124,57 \$
202300182	Buropro Citation	Achat de livres	530,76 \$
202300183	Tecnoscience Mauricie-Centre-du-Québec	Atelier Robotique avec Sphéro	324,45\$
202300184	Marie-Ève Laquerre	Animaion Yoga	250,00 \$
202300185	CHC Gestion Parasitaire	Arrosage parasitaire 228 et 219, rue principale (Résl. #2834-01-23)	448,41 \$
202300186	La Capitale Assureur de l'administration	Assurance collective juin 2023	2 292,77 \$
202300187	Lyne Bertrand	Remboursement frais de repas et déplacement formation	90,71 \$
202300188	Mégaburo Inc.	Contrat photocopieur	129,67 \$
202300189	Groupe Kopers Inc.	Installation du logiciel de télémétrie	316,18 \$
202300190	VISA	Achat licence Antidote, consultation registre foncier, licence Adobe, acompte achat thermopompe Aubin Pélissier (RÉS. :2953-05-23), formation et aménagement d'un parc (RÉS. #2996-06-23)	1248,12 \$
202300191	Le Code Ducharme	Achat relieur à anneaux pour les procès-verbaux	201,79 \$
202300192	Simon Demers	Achat d'un baril récupérateur de pluie	55,00 \$
	<b>Total</b>		<b>93 030,50 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

### 13. RÈGLEMENTS

#### 13.1 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2023-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2014-05**

Rés.2965-06-23

Monsieur Éric Chastenay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2023-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles;
- abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable;
- abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;

- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;
- corriger le tableau sur l'épandage des engrais de ferme.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

**ADOPTÉE**

**13.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2023-06-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 2014-06**

Rés.2966-06-23

Monsieur Éric Chastenay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2023-06-07** modifiant le règlement de lotissement # 2014-06

Le règlement vise à :

- Déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

**ADOPTÉE**

**13.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2023-06-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 2014-08**

Rés.2967-06-23

Monsieur Éric Chastenay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2023-06-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08

Le règlement vise à :

- abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- ne plus demander l'attestation d'un expert, mais plutôt le rapport d'un professionnel dans le cas d'une construction ou d'un lotissement sur un terrain contaminé.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

**ADOPTÉE**

**13.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2014-05**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1er juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2021-08-12 exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est entré en vigueur le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles, d'abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable, d'abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain, de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement ainsi que de corriger le tableau sur l'épandage des engrais de ferme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023 par Éric Chastenay;

Rés.2968-06-23

SUR PROPOSITION DE monsieur Éric Chastenay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le projet de règlement # 2023-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

**ADOPTÉE**

**13.5 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-06-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 2014-06**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023 par Éric Chastenay;

Rés.2969-06-23

SUR PROPOSITION DE monsieur Éric Chastenay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le projet de règlement # 2023-06-07 modifiant le règlement de lotissement # 2014-06.

**ADOPTÉE**

**13.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-06-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 2014-08**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2021-08-12 exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est entré en vigueur le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 102 (Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission) a été sanctionné le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi que de ne plus demander l'attestation d'un expert, mais plutôt le rapport d'un professionnel dans le cas d'une construction ou d'un lotissement sur un terrain contaminé;

Rés.2970-06-23

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023 par Éric Chastenay;

SUR PROPOSITION DE monsieur Éric Chastenay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le projet de règlement # 2023-06-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08.

**ADOPTÉE**

### **13.7 AVIS MOTION RÈGLEMENT 2023-06-09 – TARIFICATION SERVICES D'EAU**

Rés.2971-06-23

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant la tarification des services d'eau. La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

## **14. ADMINISTRATION**

### **14.1 RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2022**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022 déposé à la séance du conseil municipal du 3 avril 2023.

#### **LE RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 957 294 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 876 401 \$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 79 304 \$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 35 176 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 99 945 \$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 960 250 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2022.

#### **LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique A122600 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 3 avril 2023. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

#### **TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-43).

### **14.2 CONTRAT DE TRAVAIL – GREFFIERE-TRESORIERE ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** l'article 184 du Code municipal du Québec indique qu'une municipalité peut nommer un « greffier-trésorier adjoint » ;

**ATTENDU QU'**il est opportun de nommer une « greffière-trésorière adjointe », lequel peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire pourvoir le poste de greffière-trésorière adjointe ;

Rés.2972-06-23

**EN CONSÉQUENCE** il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'embauche permanente de madame Lyne Bertrand de Gentilly comme greffière-trésorière adjointe et d'autoriser le maire, monsieur Simon Brunelle ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Amélie Hardy Demers à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité, tel que présenté au conseil municipal. Cette nomination entre en effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**ADOPTÉE**

### **14.3 DHC AVOCATS - AVIS JURIDIQUE CONCERNANT L'ÉMISSION DE PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire valider la légalité de l'émission d'un permis en 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard aimerait demander une opinion juridique à Me Rino Soucy de la firme DHC avocats ;

Rés.2973-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Me Rino Soucy de la firme DHC avocats pour procéder à une opinion juridique sur l'émission d'un permis en 2011 pour la somme de 1 200 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

14.4 DHC AVOCATS – AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire valider la légalité d'une clause concernant les contrats de vente des terrains du futur ensemble résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard aimerait demander une opinion juridique à Me Rino Soucy de la firme DHC avocats ;

Rés.2974-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Me Rino Soucy de la firme DHC avocats pour procéder à une opinion sur la validité d'une clause concernant les contrats de vente des terrains du futur ensemble résidentiel pour la somme de 500,00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

14.5 NOMINATION VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

Rés.2975-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de mandater la directrice générale, madame Amélie Hardy Demers ainsi que monsieur Simon Brunelle, maire, sans que les deux soient nécessairement présents, comme représentants de la municipalité lors de la vente pour taxes des propriétés de Sainte-Cecile-de-Levrard le jeudi 8 juin 2023 à la MRC de Bécancour et le cas échéant, sont autorisés à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire et à miser pour l'équivalent du montant des taxes municipale et scolaire dues ainsi que les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

14.6 DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION CELEBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le traitement des demandes d'autorisation à célébrer un mariage ou une union civile est sous la responsabilité du Directeur de l'état civil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'état civil du Québec permet aux maires et conseillers municipaux de célébrer un mariage ou une union civile sur le territoire de leurs municipalités ;

- CONSIDÉRANT QUE le maire ainsi que les conseillers municipaux peuvent être nommés pour la durée de leur mandat comme célébrant d'un mariage ou d'une union civile par résolution ;
- Rés.2976-06-23
- EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire à célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025 et de transmettre cette résolution au directeur de l'état civil du Québec.
- ADOPTÉE**
- 14.7 ACHAT DE SAUVEGARDE DANS LE NUAGE DES COURRIELS, TEAMS ET ONEDRIVE
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire sauvegarder quotidiennement les données complètes de quatre de ses comptes Microsoft 365 sur le logiciel LTBackup de Trois-Rivières ;
- CONSIDÉRANT QUE le prix est de 71,40\$ par année par compte ;
- CONSIDÉRANT QUE le dépositaire de LTBackup de Trois-Rivières est Logixia de St-Paul-de-Joliette ;
- Rés.2977-06-23
- EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une licence pour la sauvegarde quotidienne pour quatre licences de comptes Microsoft 365 sur le logiciel LTBackup de Trois-Rivières et son dépositaire, Logixia de St-Paul de Joliette pour la somme de 71,40\$, taxes en sus par compte.
- ADOPTÉE**
- 14.8 ACHAT SAUVEGARDE POUR LOGICIEL COMPTABLE SYGEM
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire sauvegarder quotidiennement les données de son logiciel de comptabilité SYGEM sur un disque dur externe ainsi que sur le logiciel LTBackup de Trois-Rivières, via son dépositaire, Logixia de St-Paul-de-Joliette ;
- Rés.2978-06-23
- IL est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 50 Gb pour 60\$ par année au logiciel LTBackup et son dépositaire, Logixia de St-Paul-de-Joliette.
- ADOPTÉE**
- 14.9 FQM – ASSURANCE – AJOUT GARANTIE DE REFOULEMENT DES ÉGOUTS
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le règlement #2023-03-03 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction #2014-07 le 3 avril 2023 ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a émis un certificat de conformité le 18 mai 2023 ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire se prévaloir de la garantie de refoulement des égouts ;
- Rés.2979-06-23
- IL est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter la garantie de refoulement des égouts à la police d'assurance de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard pour la somme de 432,00\$ par année pour une protection civile de 1 million de dollars et une franchise de 2 500 \$.
- ADOPTÉE**
- 14.10 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'AOUT 2023

Rés.2980-06-23

IL est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date de la séance régulière du conseil municipal du mois d'août 2023 au lundi 7 août 2023.

**ADOPTÉE**

14.11 SOGETEL – MODIFICATION DU CONTRAT

Rés.2981-06-23

IL est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le contrat avec SOGETEL pour ajouter la vitesse à la salle Éric-Côté 60@30 pour la somme de 59,95\$ par mois et de remplacer le routeur existant par un modèle plus performant (routeur U6) pour la somme de 7.95\$ / mois.

**ADOPTÉE**

14.12 PAROISSE SAINT-JEAN-PAUL-II – CLOCHES DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Jean-Paul II a fait retirer les cloches de l'église de Sainte-Cecile-de-Levrard en 2019 en raison de problème structurel du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Jean-Paul II a procédé à la vente de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Jean-Paul II désire vendre les trois cloches de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE les cloches ont été payées par les citoyens de la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard et offertes à la Paroisse en 1908 ;

CONSIDÉRANT QUE les cloches sont faites en laiton ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des cloches porte un nom et a un poids différent ;

- Jésus : 1500 livres
- Marie : 800 livres
- Joseph : 700 livres

CONSIDÉRANT QUE le poids total des trois cloches en laiton est de 3 000 livres et que le prix du marché actuellement est 2,40 \$ la livres ;

CONSIDÉRANT QUE les trois cloches de Sainte-Cecile-de-Levrard ont une valeur patrimoniale importante pour la municipalité ;

Rés.2982-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat des trois cloches de l'église de Sainte-Cecile-de-Levrard pour la somme de 7 200\$ à la Paroisse Saint-Jean-Paul II et de payer les frais de transport de celles-ci.

**ADOPTÉE**

**15. TRAVAUX PUBLICS**

15.1 NETTOYAGE DES FOSSES RANG ERNEST-DUBOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard a demandé une soumission à Excavation Denis Demers inc. pour effectuer le nettoyage du fossé Est dans le rang Ernest-Dubois sur une longueur approximative de 1463 mètres ;

Rés.2983-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de mandater Excavation Denis Demers inc. pour le nettoyage des fossés dans le rang Ernest-Dubois pour un taux horaire de 130\$ plus taxes pour la pelle.

**ADOPTÉE**

## 15.2 PAVAGE RUE PRÈS DE L'ÉCOLE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a demandé une soumission à Pavage Veilleux inc de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour le pavage de la rue près de l'école La Source ;

Rés.2984-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour le pavage de la rue près de l'école La Source à Pavage Veilleux inc de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour la somme de 10 643,75\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## 15.3 RÉFECTION DU RANG SAINTE-CÉCILE OUEST- CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a accordé le contrat à Construction et Pavage Boisvert inc. pour le nettoyage/rechargement des accotements, décroisement et pavage de +/- 1907 mètres linéaires dans le rang Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire mandater un laboratoire pour la surveillance de bureau pour tout ce qui a trait à la vérification et à l'approbation des matériaux qui seront utilisés pour le projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a demandé des soumissions sur invitation à trois entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE FNX-Innov de Trois-Rivières est la seule entreprise à avoir soumissionné ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme ;

Rés.2985-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à FNX-Innov de Trois-Rivières pour la surveillance bureau pour tout ce qui a trait à la vérification et à l'approbation des matériaux qui seront utilisés pour le projet de pavage du rang Sainte-Cécile par l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. pour la somme de 11 875,00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## 15.4 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a rencontré M. Alexandre Dombrowski, conseiller en relation avec le milieu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant une campagne de sensibilisation sur la vitesse dans les rangs sous la juridiction de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été demandée à Duo Énergie graphique de Bécancour pour l'impression d'affiche de quatre panneaux 24 X 48 pouces en coroplaste ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire installer deux panneaux de sensibilisation à la vitesse dans le rang Sainte-Cécile ainsi qu'un panneau de sensibilisation à la présence des enfants dans le rang Saint-François-Xavier Est ;

Rés.2986-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à Duo Énergie graphique de Bécancour pour l'impression de quatre coroplastes 24 X 48 pouces pour la somme budgétaire de 216,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## 15.5 ACHAT D'UNE BALISE CLIGNOTANTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse dans les rangs sous sa responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé à JMJTECH de Prévost une soumission pour une balise clignotante ;

CONSIDÉRANT QUE la balise clignotante combine les fonctionnalités d'un affichage de vitesse traditionnel et d'un panneau de limitation de vitesse D.E.L. clignotante ;

CONSIDÉRANT QUE cette balise est amovible et peut facilement être installée à différents endroits dans la municipalité, selon les besoins ;

Rés.2987-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une balise clignotante à la D.E.L. à l'entreprise JMJTECH de Prévost pour la somme de 1 995\$, taxes en sus, et de confier l'installation de celle-ci à l'inspecteur municipal, selon les directives de la direction générale de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

**ADOPTÉE**

## 16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 16.1 LISTE DES PERMIS

Sept permis de rénovation pour une valeur de 54 500\$ et un permis d'installation de piscine ont été délivrés en mai 2023.

### 16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de mai 2023. Aucune anomalie n'est constatée.

### 16.3 NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Rés.2988-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents afin de nommer les citoyens M. Karl Hardy Demers, Mme Annie Blanchet et M. Marco Tousignant ainsi que les conseillers M. Jean-Marie Dionne et M. Pierre Carignan membres du comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour un mandat de deux ans.

Que les membres du comité consultatif en urbanisme reçoivent 25,00 \$ à chaque séance du comité et de défrayer les frais de déplacement le cas échéant.

**ADOPTÉE**

### 16.4 PROJET DE DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – PLAN DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire modifier le plan de lotissement existant du projet de développement domiciliaire fait par monsieur Denis Vaillancourt, en 2021 ;

Rés.2989-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une balise clignotante à la D.E.L. à l'entreprise JMJTECH de Prévost pour la somme de 1 995\$, taxes en sus, et de confier l'installation de celle-ci à l'inspecteur municipal. L'endroit de

l'installation seront selon les directives de la direction générale de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard.

**ADOPTÉE**

16.5 PROJET DE DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – ÉTUDES ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

16.6 PROJET RÉSIDENTIEL – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

16.7 PROJET RÉSIDENTIEL – ÉVALUATION MARCHANDE DES TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire procéder à un nouveau développement résidentiel en arrière de la salle Éric-Côté (lot #6134426) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard doit, conformément au code municipal (article # 14.15), vendre ses terrains à « titre onéreux » et doit correspondre à la valeur marchande ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire faire l'évaluation marchande d'un terrain pour connaître sa valeur ;

Rés.2990-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Evalweb de Trois-Rivières pour procéder à l'évaluation marchande d'un terrain type du nouveau développement résidentiel (lot #6134426) pour la somme de 710\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

16.8 PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

16.9 NOMINATION DU PARC ÉCOLE ROCK-DEMERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire officialiser à la Commission de toponymie le nom du parc de l'école La Source, Parc-école-Rock-Demers ;

Rés.2991-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'informer la Commission de toponymie du Québec que le nom du parc de l'école la Source est Parc-École-Rock-Demers.

**ADOPTÉE**

16.10 NOMINATION DE LA RUE DU PROJET RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire nommer la nouvelle rue du futur développement domiciliaire située à l'arrière de la Salle-Éric-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a demandé des suggestions de noms par l'entreprise du journal local et de ses réseaux sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs excellents choix ont été soumis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire honorer un pionnier de la municipalité, M. Yvon Tousignant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Tousignant, natif de Sainte-Cecile-de-Levrard, a été propriétaire pendant plus de trente ans du magasin général, a été gestionnaire de la coopérative agricole et fut un membre très impliqué dans la communauté ;

Rés.2992-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer la rue du futur ensemble résidentiel : Rue Yvon-Tousignant et d'en informer la Commission de toponymie du Québec.

**ADOPTÉE**

16.11

NOMINATION DE LA RUE ADJACENTE A L'ÉCOLE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire nommer la rue adjacente à l'école La Source ;

CONSIDÉRANT QUE cette rue était un chemin privé jusqu'en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard a demandé des suggestions de noms par l'entreprise du journal local et de ses réseaux sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs excellents choix ont été soumis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire honorer monsieur Adrien Demers, ancien propriétaire du chemin privé et des champs situés à l'arrière de l'école primaire ;

Rés.2993-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents afin de nommer la rue adjacente à l'école primaire, rue Adrien-Demers et d'en informer la Commission de toponymie du Québec.

**ADOPTÉE**

16.12

NOMINATION DU NOUVEAU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire nommer le nouveau parc municipal adjacent au parc École Rock-Demers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard a demandé des suggestions de noms par l'entreprise du journal local et de ses réseaux sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs excellents choix ont été soumis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire honorer une personnalité féminine très impliquée dans la communauté pendant de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Georgette Baril fut très impliquée dans la communauté, entre autres, dans la chorale de l'église et la Fabrique de Sainte-Cecile-de-Levrard et a fait beaucoup de bénévolat dans le domaine culturel de la municipalité ;

Rés.2994-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer le parc municipal Georgette-Baril et d'en informer la Commission de toponymie du Québec.

**ADOPTÉE**

## 17. LOISIRS

### 17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Yvon Roy (1986) inc. pour l'installation de détecteurs de fumée et de chaleur dans le nouveau bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE Yvon Roy (1986) inc. est le fournisseur en détecteurs de fumée et chaleurs ainsi qu'en système d'alarme pour les bâtiments municipaux de Sainte-Cécile-de-Lévrard et que la municipalité possède déjà un contrat de service avec celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 98 000,00\$ en subvention du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Rés.2995-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour l'achat, l'installation et la programmation de détecteurs de fumée et de chaleurs pour le nouveau bâtiment de loisirs à Yvon Roy (1986) inc. pour la somme de 1 220,00\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### 17.2 FORMATION – AMÉNAGEMENT D'UN PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé par résolution à Loisirs Sport Centre-du-Québec (LSCDQ) pour aider à l'aménagement du parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches (URLS Chaudière-Appalaches) organise une formation le 8 juin à Saint-Jacques-de-Leeds pour outiller les acteurs municipaux qui souhaitent aménager un parc municipal de manière optimale

CONSIDÉRANT QUE LSCDQ suggère à la municipalité de participer à cette formation ;

Rés.2996-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Mme Josiane Trottier, agente de bureau, pour participer à la formation « aménagement d'un parc municipal » à St-Jacques-de-Leeds et de payer les frais d'inscription de 75,00\$ taxes incluses et de rembourser les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

#### 17.3 BÂTIMENT DE LOISIRS – INSTALLATION INTERNET ET WIFI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission Sogetel pour l'installation du service Internet et du service WIFI au nouveau bâtiment de loisirs ;

Service Internet	Service WIFI
Vitesse 120@30 : 74,95 \$ /mois	1 routeur
Installation : 99,95 \$	1 commutateur POE
Téléchargement mensuel illimité	1 borne intérieure
	1 borne extérieure
	36,12 \$ / mois
	Frais d'installation et câblage : 460,00 \$

Total mensuel : 111,07 \$

Total frais d'installation : 559,95 \$

Rés.2997-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à SOGETEL inc. de Nicolet pour l'installation du service Internet et du service WIFI au nouveau bâtiment de loisirs et de payer les frais suivants :

- Total mensuel : 111,07 \$
- Total frais d'installation : 559,95 \$

**ADOPTÉE**

**18. DEMANDES**

Rien à cet item

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

Rien à cet item

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2998-06-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h53

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière